

- STATUTS -

Art. 1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

" ASSOCIATION DES PEINTRES DE BRIGNAIS "

Art. 2 - Cette association a pour but de promouvoir les activités picturales et artistiques de la région du Sud-Ouest Lyonnais.

Art. 3 - Le siège social est fixé : Salle des sociétés locales de la commune de Brignais.

Art. 4 - Elle comprend des membres d'honneur, des membres honoraires et des membres participants. Les membres d'honneur contribuent au renouveau de l'association ; les membres honoraires contribuent au fonctionnement du groupement par leur inscription ; les membres participants sont le corps même de l'organisation, les peintres eux-mêmes adhérents à l'association.

Art. 5 - Pour être membre participant, il faut :

- ~~Être domicilié dans la commune de Brignais ou dans les communes avoisinantes,~~
- avoir réalisé des oeuvres picturales,
 - payer sa cotisation annuelle,
 - participer à l'organisation et au déroulement des manifestations collectives du groupe.

L'admission définitive doit être ratifiée par l'Assemblée Générale.

Art. 6 - La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé : d'un Président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et de membres simples élus. Un règlement intérieur précise le fonctionnement de l'association.

Art. 7 - Le Président est responsable de l'application des décisions des Assemblées Générales et des relations extérieures. Sa responsabilité financière peut être engagée que pour les frais auxquels il aura donné son accord par écrit.

Art. 8 - Le Conseil d'Administration est élu en Assemblée Générale annuelle. Les membres sont rééligibles et pris parmi les membres participants.

Art. 9 - L'Assemblée Générale décide sur proposition du Conseil d'Administration de l'exclusion de tout adhérent dont le comportement serait en désaccord avec les présents statuts et nuirait au renouveau de A.P.B.

Fait à Brignais, le 21 Septembre 1979.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES PEINTRES DE BRIGNAIS

Article 1 : titre

Il est fondé entre toutes les personnes physiques et morales adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
ASSOCIATION DES PEINTRES DE BRIGNAIS (A.P.B)

Article 2 : objet

Cette association a pour but :
de promouvoir les activités picturales et artistiques de la région lyonnaise.

Article 3 : siège social

Le siège social est fixé à **Brignais (69530)**.
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 : composition

L'association se compose de membres actifs ou adhérents.
Sont considérés comme membres actifs ou adhérents les personnes qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le bureau et approuvé en assemblée générale et qui participent activement à la vie de l'association.

Article 5 : conditions d'admission

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 : conditions de radiation

La qualité de membre se perd par :

- la démission
- le décès
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave
- non-paiement de la cotisation

Article 7 : ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- le montant des cotisations.
- les intérêts des valeurs détenues par l'association.
- le produit des manifestations.
- toutes ressources autorisées par la loi en vigueur.
- les avantages consentis par la commune.
- les subventions éventuelles de l'état, du département, de la région ou de la commune.

Article 8 : conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration ou bureau, dont les membres ont été élus en assemblée générale.

Article 9 : réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.
Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 10 : bureau

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau élu pour un an composé de :

- un président,
- un secrétaire et s'il y a lieu d'un secrétaire adjoint,
- un trésorier et si besoin est d'un trésorier adjoint.

En cas de vacance (décès, démission, exclusion) d'un responsable, le bureau pourvoit provisoirement à son remplacement. Il est procédé à son remplacement définitif lors de la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le bureau se réunit sur demande du président ou de l'un des ses membres, suivant nécessité.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 11 : assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit chaque année sur convocation du président ou du conseil d'administration transmise individuellement aux membres au moins quinze jours avant la date fixée.

L'ordre du jour est obligatoirement indiqué sur les convocations.

La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer.

Article 12 : assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 11.

Article 13 : règlement intérieur

Un règlement intérieur complète et précise le fonctionnement interne de l'association.

Article 14 : formalités pour déclarations de modifications

Le président doit effectuer à la préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et concernant notamment :

- les modifications apportées aux statuts,
- le changement du titre de l'association,
- le transfert du siège social,
- les changements de membres du bureau,
- le changement d'objet,
- fusion des associations,
- dissolution.

Article 15 : dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Les présents statuts annulent et remplacent les précédents statuts déposés le 21 septembre 1979.


Ils ont été approuvés par l'assemblée générale le 16 octobre 2004 à Brignais.

La présidente,

Justine Chavent


2

La secrétaire,

Christine Fayot


55 - MORBIHAN

27 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Morbihan, **Chambre des professions libérales du Morbihan**. Objet : représentation des professions libérales du Morbihan auprès des pouvoirs publics et défense des intérêts professionnels et sociaux communs. Siège social : 29, rue des Halles, 56000 Vannes.

28 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Morbihan, **Association de chasse privée « Le Faisan doré » en Pluvigner**. Objet : faciliter la pratique de la chasse et favoriser le repeuplement en gibier par la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social : rue de l'Église, Toulprie, Ploeren, 56000 Vannes.

28 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Morbihan, **Association locale d'aide à domicile en milieu rural de Sulniac, Treffléan, La Vraie-Croix**. Objet : aider matériellement et moralement à domicile les familles du milieu rural ; pour ce faire, l'association est l'employeur de travailleuses familiales, d'aides ménagères et éventuellement de toute personne pouvant concourir à la réalisation de son objectif d'aide à domicile ; contribuer à intensifier la vie sociale dans les communes. Siège social : mairie, Sulniac.

3 octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient, **Club des supporters de l'association d'éducation populaire « Garde Sainte-Anne » de Brandéon**. Objet : apporter son soutien moral à l'association d'éducation populaire « Garde Sainte-Anne » de Brandéon et susciter des liens d'amitié entre ses membres. Siège social : café de la Place, Brandéon, 56700 Hennebont.

3 octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient, **Compagnonnage d'Acupuncture Traditionnelle**. Objet : promotion de compagnonnage en acupuncture traditionnelle en France et à l'étranger. Siège social : 3, impasse de la Chapelle-Saint-Christophe, 56100 Lorient.

3 octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient, **Les Amis du Trescoët**. Objet : animation du quartier du Trescoët. Siège social : chez M. Pierre Le Dro, Lamohic, Caudan.

3 octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient, **Tennis de table de Locmiquélic**. Objet : regrouper les personnes intéressées par le tennis de table ; initier les jeunes à ce sport. Siège social : mairie, Locmiquélic.

3 octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient, **L'Association sportive du C.E.S. de Ploemeur** change son titre, qui devient : **Association sportive du collège public Général-de-Gaulle**. Siège social : collège public, Ploemeur.

59 - NORD

10 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes, **L'Association des sapeurs-pompiers secouristes du canton de Condé-sur-Escaut** décide sa dissolution. Siège social : mairie, Vieux-Condé.

14 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes, **Les Géants de Dupleme (Louie et Laïfe)**. Objet : animation du quartier. Siège social : 4, place des Glaneurs, Valenciennes.

14 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes, **L'Association Comité des fêtes et d'entraide du secteur industrialisé de Valenciennes, Marly**, la Briquelette change son titre, qui devient : **Comité des fêtes du secteur de la Briquelette, cité des Jardins, Valenciennes**, et transfère son siège social du bâtiment 7-B, entrée 21, n° 183, Valenciennes, au 2, place des Tilleuls, Valenciennes.

16 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes, **Club de ball-trap d'Hasnon**. Objet : pratique, entraînement et développement du ball-trap. Siège social : 10, place Clément-Larivière, 59178 Hasnon.

18 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, **L'Association sportive Epinette Maubeuge** change son titre, qui devient : **Football-Club Zurich Assurances**, et transfère son siège social du 92, rue des Sars, Maubeuge, au 58, route de Mons, « Le Bristol », 59600 Maubeuge.

18 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, **L'association La Gaulle fourmisiennaise** transfère son siège social du 126, rue de Trieux, Fourmies, au 39, rue Sencier, 59810 Fourmies.

18 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, **L'association Le Gardon anorien** transfère son siège social du 34, rue de la Papeterie, Anor, au 54, rue de Milourd, 59186 Anor.

18 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, **L'association Union sportive de Cartignies** transfère son siège social du café Magnies (Michel), rue du Grand-Rieu, Cartignies, au café Royaux, rue du Grand-Rieu, Cartignies.

24 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes, **Arbre de Noël Valenciennes-Tresor**. Objet : organisation d'un arbre de Noël au profit des enfants des agents du Trésor de l'arrondissement de Valenciennes. Siège social : recette des finances, 20, rue Capron, Valenciennes.

24 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes, **Association des étudiants et anciens étudiants en maintenance industrielle de l'université de Valenciennes**. Objet : promouvoir le diplôme universitaire de technologie en maintenance industrielle ; assurer une animation au niveau du département Maintenance Industrielle de l'université de Valenciennes. Siège social : université de Valenciennes, Mont-Houy, Aulnoy, 59300 Valenciennes.

2 octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, **Association sportive et culturelle Union paysanne**. Objet : pratique des activités physiques, sportives, culturelles, récréatives et éducatives. Siège social : route de Berlainmont, 59440 Avesnes-sur-Helpe.

62 - PAS-DE-CALAIS

27 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Calais, **Club de jazz de Calais**. Objet : permettre la rencontre de toutes personnes intéressées par la musique de jazz à Calais et dans sa région ; organiser des manifestations consacrées au jazz, et plus généralement promouvoir la musique de jazz à Calais. Siège social : 43, rue du 11-Novembre, 62100 Calais.

27 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Calais, **Relax-Club de Calais**. Objet : promouvoir la compréhension internationale et la paix ; développer chez ses membres des qualités de dirigeants et de citoyens responsables par le service à la communauté. Siège social : 14, rue Fernand-Lenel, 62100 Calais.

27 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer, **L'association Amicale sportive de Montcavrel** change son titre, qui devient : **Amicale sportive de Montcavrel**, et transfère son siège social du café Roux, place de la Mairie, Montcavrel, à la salle communale de la mairie, Montcavrel.

28 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune, **L'Association colombophile d'Auchy-les-Mines « Les Vainqueurs »** transfère son siège social de la rue Raoul-Briguet, Auchy-les-Mines, au 9, cité-Molle, Auchy-les-Mines.

28 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, **L'association Bibliothèque pédagogique de Boulogne** transfère son siège social de l'école Eurvin, rue de Wicardenne, Boulogne-sur-Mer, à l'inspection départementale de l'éducation nationale, 1, rue Salvador-Allende, Boulogne-sur-Mer.

28 septembre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil, **L'association Société de chasse de Regnaville** décide sa dissolution. Siège social : café Lefebvre, Regnaville.

1^{er} octobre 1979. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune, **Association sportive du collège Joliot-Curie**. Objet : organiser et prolonger l'éducation physique des élèves. Siège social : rue J.-Frin, Auchy-les-Mines, 62139 Haisnes.

63 - RHÔNE

13 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **Industrie Service**. Objet : offrir à des personnes sans travail, et qui pour des raisons diverses sont dans l'incapacité de s'intégrer directement dans une structure normale, un lieu où elles pourront, pendant une date limitée, à la fois participer à une activité professionnelle rémunérée et bénéficier d'une prise en charge éducative discrète. Siège social : Industrie Service, 2804, route de Strasbourg, 69140 Rillieux-la-Pape.

21 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **Association des peintres de Brignais**. Objet : promouvoir les activités picturales et artistiques de la région du Sud-Ouest lyonnais. Siège social : salle des sociétés locales de la commune, mairie, Brignais.

21 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **L'Association de l'aide familiale populaire du Rhône** transfère son siège social du 11, rue Robert, 69006 Lyon, au 12, boulevard des Brotteaux, 69006 Lyon.

21 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **L'Association syndicale des familles de Lyon et environs** transfère son siège social du 11, rue Robert, 69006 Lyon, au 12, boulevard des Brotteaux, 69006 Lyon.

21 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **L'association Union départementale de la confédération syndicale des familles du Rhône** transfère son siège social du 11, rue Robert, 69006 Lyon, au 12, boulevard des Brotteaux, 69006 Lyon.

25 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **Football-Club Chèque Edit**. Objet : développer dans notre société la pratique du football. Siège social : Société Chèque Edit, 32, rue Fromont, 69120 Vaux-en-Velin.

25 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **L'Association pour le développement de l'industrie chimique dans la région Rhône-Alpes** transfère son siège social du 4 au 20, boulevard Eugène-Derviel, 69432 Lyon CEDEX 3.

26 septembre 1979. Déclaration à la préfecture du Rhône, **Association des amis des Musiciens de Fourvières**. Objet : promouvoir l'ensemble les « Musiciens de Fourvières ». Siège social : conservatoire national de région de musique, 4, montée de Fourvière, 69003 Lyon.



**DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES
CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION**
Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5
décret du 16 août 1901, article 2

Ce formulaire vous permet de déclarer la liste des personnes en charge de l'administration de votre association. L'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application imposent la déclaration des éléments suivants : le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de votre association.

Les données nominatives personnelles contenues dans cette liste ne feront l'objet d'aucune saisie permettant la constitution d'un fichier nominatif.

Cette liste est communicable à toute personne en faisant la demande.

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :
 Association des Peintres de Brignais.
 (A.P.B.)

Numéro de DOSSIER : W 69 10 56 523
(numéro figurant sur le dernier récépissé délivré par l'administration)

Numéro SIREN/SIRET : []
(numéro à indiquer lorsqu'il a déjà été attribué)

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

| | | | |
|------------------------------|-----------|-------------------------------|--------------------|
| 284 C | | Immeuble, bâtiment, résidence | |
| Etage, escalier, appartement | | Route | du Nouvellier |
| N° | Extension | Type de voie | Nom de la voie |
| 284 | C | 69390 | CHARLY |
| Lieu-dit ou boîte postale | | Code postal | Commune / Localité |

2 - NATURE DE LA DÉCLARATION

VOUS SOUHAITEZ (Veuillez cocher la case correspondante) :

faire une première déclaration (création d'association)

faire une déclaration de modification

Veuillez indiquer, dans les deux cas, la date de la décision de l'organe délibérant : 27 mai 2014

3 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 10 juin 2014 à Brignais

Nom et qualité du déclarant - Signature

Bourmiclon Joëlle Président. Bourmiclon

Titre de l'association : Association des Peintres de Buzinois
A.P.B.

Numéro de dossier : W691056523

• Fonction dans votre association (président, secrétaires, trésorier, autre...): Présidente

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : BOURDILLON Prénom : Joëlle

• Nationalité : Française Profession : Sans

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement

284 C
N° Extension

Immeuble, bâtiment, résidence

Rue
Type de voie

69390
Code postal

du Nouvellien
Nom de la voie

CHARLY
Commune / Localité

Lieu-dit ou boîte postale

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...): Secrétaire

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : COUET Prénom : Jean Pierre

• Nationalité : Française Profession : Rehaïté des Hopiteuse

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement

44 Rue
N° Extension

Immeuble, bâtiment, résidence

des Eglantines
Type de voie

69340
Code postal

Francheville
Nom de la voie

Francheville
Commune / Localité

Lieu-dit ou boîte postale

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...): Trésorier

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : HUOT Prénom : Bugette

• Nationalité : Française Profession : Rehaïté de l'Éducation Nationale

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement

601
N° Extension

Immeuble, bâtiment, résidence

Rue
Type de voie

69390
Code postal

du Bas-Rivas
Nom de la voie

CHARLY
Commune / Localité

Lieu-dit ou boîte postale

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veillez compléter la page suivante ⇒ 2/7


ASSOCIATION
DES PEINTRES DE BRIGNAIS

Nouveau Bureau
envoi prefecture le 1.7.2014.

Conseil d'Administration (Bureau élargi) du 27 mai 2014, 18h,
dans les locaux du Briscope.

Présents :

Any BARILLOT
Joëlle BOURDILLON*
Nicole CELLE
Jean-Pierre COLLET*
Sophie DE ALMEIDA
Christine FAYOT*
Brigitte HUOT
Michel LONGCHAMP
Béatrice MOLLICHON*
Anne-Marie RICHARD
Chantal ROUXEL

Objet de la réunion :

Remplacement de Béatrice MOLLICHON, Présidente démissionnaire.
Validation des remplacements prévus lors l'AG du 8 octobre 2013, secrétariat et trésorerie.

Après discussions, un nouveau bureau est proposé au vote de l'ensemble des présents :

Bureau :

| | |
|---------------------|------------|
| Joëlle BOURDILLON* | Présidente |
| Jean-Pierre COLLET* | Secrétaire |
| Brigitte HUOT | Trésorière |

Adjoints :

| | |
|--------------------|---------------------------------------|
| Chantal ROUXEL | Relations extérieures - Communication |
| Any BARILLOT | Secrétaire adjointe |
| Sophie DE ALMEIDA | Atelier |
| Anne Marie RICHARD | Atelier |
| Michel LONGCHAMP | Matériels |
| Dominique MOLARD | Internet |

Nicole CELLE

Christine FAYOT

Béatrice MOLLICHON

la 27.5.2014
Bourdillon

La Trésorière
